

L'autorisation doit être demandée avant le début de l'activité secondaireFormulaire applicable au personnel enseignant 1<sup>er</sup> degré relevant du Ministère de l'Education nationale ayant comme employeur:**Académie de Besançon, Direction des services de l'éducation nationale du Doubs 26, avenue de l'Observatoire 25030 Besançon cedex**

Références réglementaires :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée
- Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,
- Décret n° 217-105 du 27 janvier 2017 modifié relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leur fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique.

**\* mention obligatoire ; l'absence de renseignements ne permet pas de statuer sur la demande**

Je, soussigné(e) (Nom)\* \_\_\_\_\_ (Prénom)\* \_\_\_\_\_

Adresse : \* \_\_\_\_\_

Téléphone : \* \_\_\_\_\_ Courriel : \* \_\_\_\_\_

Corps/Grade : \* \_\_\_\_\_ Discipline : \* \_\_\_\_\_

Etablissement d'exercice/affectation : \* \_\_\_\_\_

Position administrative pendant la période de cumul\* :En activité :  Oui  NonCongé de formation professionnelle rémunéré pendant la période de cumul :  Oui  NonCongé parental pendant la période de cumul :  Oui  NonJ'exerce mes fonctions : - à temps complet :  Oui  Non - à temps partiel :  Oui  Non

Autres cumuls : \* \_\_\_\_\_

**Renseignements concernant la fonction secondaire \*** : (à remplir par l'employeur)

Identité de l'employeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Il s'agit d'exercer un  emploi public  emploi privé N° SIRET : \_\_\_\_\_

Nature de l'activité (1): \_\_\_\_\_

Période: \_\_\_\_\_

Conditions de rémunération: montant brut mensuel : \_\_\_\_\_ montant brut horaire (2) : \_\_\_\_\_

**Date, cachet, signature\*** : \_\_\_\_\_ L'employeur secondaire public attestant l'exactitude des renseignements relatifs à l'activité secondaire et s'engageant à transmettre à l'employeur principal le décompte des sommes perçues.

- Je prends note que l'administration peut, à tout moment, s'opposer à l'exercice ou la poursuite de l'exercice d'une activité privée qui porterait atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.
- Je certifie avoir pris connaissance de la législation applicable en matière de cumul d'activités et je prends note que la violation des dispositions relatives au cumul donne lieu au reversement des sommes indûment perçues par voie de retenue sur le traitement, sans préjudice de l'application de l'article 432-12 du code pénal.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature du demandeur :****1** - Cette mention est obligatoire ; l'absence de renseignements ne permet pas de statuer sur la demande**2** - Pour les personnes intervenant dans le cadre de la formation continue des personnels et pour les personnels effectuant des remplacements de courte durée, indiquer un montant brut horaire.**Accusé-réception de la demande de cumul d'activités par le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Doubs dont relève l'agent**

Article 6 du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 : notification dans un délai d'un mois. Si manque d'information, le délai peut être porté à deux mois. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse, l'intéressé est réputé autorisé à exercer l'activité accessoire.

J'accuse réception de la demande d'autorisation de cumul d'activités de \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ pour l'activité suivante : \_\_\_\_\_

**Cachet :****Signature :**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Avis de l'IEN ou du chef d'établissement :** Favorable DéfavorableMotifs : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Cachet****Signature de l'IEN ou du chef d'établissement****Les demandes doivent être adressées sous couvert de l'IEN ou du Chef d'établissement**

Division des personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré (DPE1)  
 Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs  
 26, avenue de l'Observatoire  
 25030 Besançon cedex  
 Personne chargée du dossier : Eryk HEYTENS

Tél. : 03 81 65 48 50 Fax : 03 81 65 48 92 Courriel : erik.heydens@ac-besancon.fr

**Décision du Directeur académique****des services de l'éducation nationale du Doubs :** \_\_\_\_\_ Date de réception de la demande : Cumul d'activités accordé pour l'année scolaire : Cumul d'activités refusé Motifs : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Cachet****Signature :**

Pour le Recteur et par délégation,  
 Le Secrétaire Général  
 de la direction des services départementaux de  
 l'éducation nationale du Doubs.

**Voies et délais de recours :**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux qu'il vous appartiendrait de m'adresser,
- Soit un recours hiérarchique devant le ministre de l'Education nationale
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon.

Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans le délai sus- indiqué du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite -c'est-à-dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis- vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la modification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.